

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 25 janvier 2018

L'An Deux Mil Dix-huit, le jeudi vingt-cinq janvier, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis DROUIN, Mme Aline BROSSEAU, MM. Jean-François BELLISSEN et Jean-Charles GESLAND, Mme Pascale FOUGERAY, M. Laurent MAUDET, Mme Sophie GALPIN, MM. Jacky LETAY, Christophe CHATELAIN et Thierry GAUTIER, Mme Marie-Françoise MAUBOUSSIN.

Absente excusée : Mme Françoise POTIER.

Absents : M. André MAUFAY et Mme Yveline LEPESQUEUR.

Mme Françoise POTIER a donné pouvoir à M. Jean-Louis DROUIN.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Pascale FOUGERAY a été élue secrétaire de séance.

La séance démarre à 19h35.

Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2017.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 14 décembre 2017 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Vote des subventions et indemnités 2018.

Le Conseil Municipal vote les subventions et indemnités au titre de l'année 2018 :

Familles Rurales de Maresché	350,00 €
Familles Rurales - Cinéma Ballad'images	75,00 €
A.F.N. de Maresché	95,00 €
Génération Mouvement de Maresché	100,00 €
Association « Création Plaisir » de Maresché	50,00 €
C.O.P. Le Mans Karaté Section de Maresché	50,00 €
Moto Club du Maine 72 de Maresché	50,00 €
Aide à Domicile en Milieu Rural Beaumont/Sarthe	50,00 €
Assoc. Bleuets Beaumont/Sarthe	75,00 €
Comice Agricole	450,00 €
Secours Catholique	30,00 €
Soins Infirmiers à Domicile Fresnay/Sarthe	30,00 €
A.D.A.P.E.I.	30,00 €
Association Cycliste Belmontaise A.C.B.	30,00 €
Judo Club Belmontais	100,00 €
Foyer Socio-Éducatif – Collège Le Joncheray Beaumont-sur-Sarthe	170,00 €
Lycée Les Horizons (1 élève domicilié à Maresché)	20,00 €
Indemnité gardiennage église, Mme Ester HERSANT	60,00 €
Indemnité gardiennage salle polyvalente M. Jean-Marc BERLEMONT	650,00 €
Indemnité annuelle responsabilité régie salle polyvalente, M. Jean-Marc BERLEMONT	110,00 €

D'autre part, suite au transfert de la compétence sport et des équipements sportifs à la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, les élus souhaitent connaître la position de cette dernière concernant l'attribution de subventions aux associations sportives. Les subventions à ces dernières seront donc votées ultérieurement.

Renouvellement de la location de la salle polyvalente à l'Association Familles Rurales de Beaumont sur Sarthe pour l'activité yoga.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler la location de la salle polyvalente à l'Association Familles Rurales de Beaumont sur Sarthe, tous les jeudis, de 17h15 à 21h30 pour l'activité « Yoga », à compter du 01/01/2018 jusqu'au 30/06/2018 et du 01/09/2018 au 31/12/2018. Celle-ci pourra être renouvelée sur demande de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier le tarif de location qui s'élève à 105 € par trimestre. La location sera payable à la fin de chaque trimestre. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et l'Association.

Détermination du tarif d'occupation du domaine public.

Madame le Maire rappelle qu'en 2016, le Conseil Municipal avait instauré une redevance d'occupation du domaine public pour les commerces ambulants.

Elle demande si le Conseil souhaite réviser le montant de cette redevance qui est actuellement de 20 euros par an.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier ce tarif.

Action sociale - Demande d'aide pour un impayé d'énergie.

Madame le Maire présente le dossier étudié par la commission action sociale lors de la réunion du jeudi 18 janvier 2018.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de la commission d'aide sociale, qui a émis un avis favorable en faveur d'une aide d'un montant de 100 €.

Logement locatif : départ d'un locataire et travaux de rénovation.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu par courrier recommandé, avec accusé de réception, le préavis de départ des locataires du logement situé 3, Place de l'Église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la résiliation, en raison du départ de M. Kevin EON et de Mme Marine GAUTIER, au 04 avril 2018, du bail de location qui leur avait été consenti.

D'autre part, elle propose au Conseil Municipal de prévoir dans le budget 2018 les crédits nécessaires à l'entretien et à la rénovation des logements locatifs : changement du revêtement de sol au rez-de-chaussée pour l'un, peinture et tapisserie dans un autre, etc.

Des devis seront demandés pour évaluer le coût de ces travaux ainsi que pour le remplacement des portes d'entrée des 4 logements situés Place Saint-Martin et rue de Beaumont.

Point sur l'exécution du budget 2017.

Madame le Maire donne la parole à M. Jean-François BELLISSEN qui présente un bilan de l'exercice budgétaire 2017.

Travaux 2018 - Projets.

Madame REIGNIER présente les premiers projets pour l'année 2018.

Tout d'abord une réflexion va être menée pour aménager le carrefour entre les RD n°6 et 55 bis au croisement de la rue de la Croix de Pierre et de la Route de Bèlevent. Madame le Maire a rencontré à ce sujet l'Agence Technique Départementale du Nord Sarthe ainsi qu'un premier bureau d'étude ; un deuxième doit venir sur place. Les premières pistes de réflexion sont : la création d'un rond-point, d'un terre-plein central ou encore de plateaux de ralentissement. Outre les contraintes existantes, le projet devra également tenir compte des éventuels futurs chantiers dans ce secteur : enfouissement des réseaux aériens, extension du réseau d'assainissement collectif, etc.

Ensuite, un rendez-vous est programmé avec le syndicat mixte du Pays du Mans, nouveau service instructeur de la commune en matière d'autorisation du droit des sols, afin d'étudier les projets pour les terrains acquis par la commune 8 et 10 rue de l'Église.

D'autre part, la commission travaux s'est rendue sur le terrain de l'ancienne station d'épuration, rue du Pont du Gué. Selon ses membres, il est tout à fait possible d'y construire un atelier qui permettrait de regrouper l'ensemble du matériel des services techniques aujourd'hui éparpillé dans plusieurs bâtiments. Une servitude sera maintenue pour permettre l'entretien de la pompe de relevage.

Enfin, les élus souhaitent étudier des solutions pour ralentir la vitesse des véhicules dans le bourg, notamment aux abords des lotissements et de l'école.

Madame le Maire montre aux élus le thermoplongeur qui vient d'être remplacé dans le chauffe-eau du restaurant scolaire. Devant l'état de cette pièce, très entartrée, les élus s'interrogent sur la possibilité et la nécessité de poser un filtre pour remédier à ce désagrément, limiter les dommages ou améliorer la durée de vie de la pièce.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Laurent MAUDET qui a rencontré le technicien de la communauté de communes (CCHSAM) pour préparer le programme voirie 2018. Les chantiers retenus sont :

- la route des Bordes et le fossé jusqu'à la ferme (reprofilage et enduit),
- la route du Mortier et le fossé (reprofilage et enduit),
- la route de La Commune jusqu'au poulailler à finir,
- la route entre La Croix Blanche et La Cohue, qui a déjà fait l'objet de réparation (reprofilage et enduit)

Ces projets seront soumis à l'approbation de la CCHSAM. En fonction des crédits, divers scénarios peuvent être imaginés : le reprofilage de toutes ces voies en 2018 et les enduits en 2019, ou reprofilage et enduit la même année mais l'une des voies reportée à 2019, etc.

Aménagements urbains de la rue de l'Église : point sur l'avancée des travaux et choix du mobilier urbain.

Lors de sa réunion, la commission travaux a sélectionné les bornes qui seront installées sur le parvis de l'Église (côté rue de l'Église) pour empêcher l'accès des véhicules. De l'autre côté, la commission propose d'installer dans un premier temps des bacs avec des arbustes. Enfin, elle présente les choix possibles pour le mobilier urbain. Après avoir discuté de ces propositions, les élus décident également de demander des devis pour le décapage de la porte de l'Église si cela est possible.

Aide à la mise aux normes d'accessibilité du commerce 2 rue de Ballon.

Concernant ce projet, le Conseil Municipal avait émis un accord de principe sur l'attribution d'une aide ponctuelle et exceptionnelle. Cependant, les demandes de Madame Le Maire auprès de différentes instances pour savoir quelle forme cette aide peut prendre, dans quelles conditions etc., sont pour l'instant restées sans réponses. Ce point sera donc revu lors d'une prochaine réunion.

Questions diverses.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 22 février 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 22h25.